



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 18 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Aliette BALSALOBRE	Muriel MATIFAS
Bernadette BEUVRIER	Stéphane PAPIN
Jean-Guy BRUYER	Alexandre POLLION
Elisabeth DARDARD	Nicolas SOISSON
Marc DOYER	Olivier STRUBBE
Corinne GAUTIER	Christian VERSCHEURE
Céline GRENIER	Jean-Philippe VICHARD
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	
Myriam MARTEL	

À l'exception de :

M. Serge MEYZEAUD ayant donné procuration à M. Jean-Philippe VICHARD.

M. Remy COUSYN ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER.

M. Michel COLAS ayant donné procuration à M. Jean-Guy BRUYER.

M. Stéphane CHAPEROT ayant donné procuration à Mme Corinne LUCO.

M. Cédric CHERFILS absent excusé.

Mme Rolande OUDAILLE absente excusée.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 21

Date de convocation : 11/12/2023

Date d'affichage : 11/12/2023

A été élu secrétaire de séance : M. Jean Guy BRUYER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h30

Par délibération n° 2021/42 du 08 novembre 2021, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer une concession de service public pour une durée de 5 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec l'association ILEP.

Cette convention confie au prestataire la gestion du centre de loisirs sans hébergement, des minis-séjours, des accueils post et périscolaire ainsi que la restauration collective.

Un nouveau budget prévisionnel pour l'année civile 2024 a été présenté à la collectivité afin de tenir compte :

- des effectifs réels de l'année 2023 et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- de la mise en place de temps de prise de poste et de temps de préparation supplémentaires en application de l'avenant n°196 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation),
- de la revalorisation des salaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en application de l'avenant n°199 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation),
- de la réorganisation de l'équipe d'encadrement.

Compte tenu de toutes ces modifications, cela conduit donc à réestimer le budget prévisionnel de 2024 à 579 241.77 € dont 269 357.06 € de participation de la commune de Breuil-le-Vert.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**,

**Accepte** la signature de l'avenant n°4 ;

**Valide** le budget prévisionnel de l'ILEP 2024 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le Maire,  
Jean-Philippe VICHARD

18 Décembre 2023



Le secrétaire de séance,  
Jean-Guy BRUYER

18 Décembre 2023

